

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 22 MARS 2019

L'assemblée générale mixte d'Elior Group (ci-après « *Elior Group* » ou la « *Société* ») s'est réunie le 22 mars 2019 au siège social de la Société à Paris-la-Défense sous l'égide de Monsieur Gilles Cojan, président du conseil d'administration, en présence de Monsieur Philippe Guillemot, directeur général, Monsieur Gilles Auffret, administrateur référent et président du comité des nominations et des rémunérations (ci-après le « *CNR* »), Madame Esther Gaide, directrice financière et Monsieur Thierry Thonnier, directeur juridique et secrétaire de cette assemblée.

Après avoir procédé aux formalités préalables, le président constitue le bureau et constate que l'assemblée générale et les commissaires aux comptes ont été valablement convoqués et les documents légaux mis à disposition des actionnaires dans les délais impartis.

Avec un quorum de 78,95%, l'assemblée délibère valablement sur l'ensemble des résolutions inscrites à l'ordre du jour. Outre l'approbation des comptes et l'affectation des résultats, les résolutions à caractère ordinaire portent sur l'option pour le paiement du dividende en actions, les conventions et engagements réglementés, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, la composition du conseil d'administration et le rachat d'actions propres. Les résolutions à caractère extraordinaires concernent les délégations et autorisations à donner au conseil d'administration pour augmenter ou réduire le capital social.

Préalablement au vote des résolutions et suite à la présentation, par le directeur général, du profil du Groupe (ci-après le « *Groupe* » ou le « *Groupe Elior* ») et du plan stratégique Elior Group 2021, la directrice financière présente la performance 2018 avant que le président du CNR ne revienne sur la gouvernance et les différentes rémunérations allouées aux mandataires sociaux et que les commissaires aux comptes ne présentent leurs différents rapports qu'ils ont pu établir.

1. PROFIL DU GROUPE

Philippe Guillemot fait un rapide rappel des chiffres clés de l'exercice 2017-2018 avec l'accueil, chaque jour, par le Groupe de 6 millions de convives dans ses 25.600 restaurants, répartis dans 15 pays du monde. Ses 132 000 collaborateurs et collaboratrices lui ont permis de réaliser un chiffre d'affaires de 6,694 milliards d'euros.

Le Groupe a su se développer pour se hisser à :

- la 4^{ème} place mondiale en restauration collective (n°1 en Europe, en France, en Espagne et Italie, n°3 en Inde, n°4 au Royaume-Uni et n°5 aux États-Unis) ;
- la 3^{ème} place en restauration de concession (n°1 en France et en Espagne, n°2 au Mexique et au Chili puis n°3 en Italie et aux États-Unis) ; et
- à la 1^{ère} place en France dans les services de propreté (secteur de la santé).

Le Groupe continue à disposer d'une structure actionnariale diversifiée et reste soutenu par un actionnariat long terme, constitué des sociétés BIM, EMESA, CDPQ et du Fonds Stratégique de Participations, représentant environ 44% du capital.

L'année écoulée a notamment été marquée par :

- des réussites commerciales remarquables pour les trois activités du Groupe,
- la poursuite par ce dernier, aux États-Unis, de sa politique de croissance externe ciblée, avec l'acquisition de deux entreprises positionnées sur les marchés à fort potentiel de la restauration pénitentiaire et des séniors,
- l'accroissement de sa participation dans sa filiale Elior North America,
- l'ouverture d'un nouveau chapitre dans l'histoire du Groupe avec le lancement du Plan Elior Group 21.

PLAN ELIOR GROUP 21

Suite au diagnostic du Groupe engagé par Philippe Guillemot, un plan stratégique créateur de valeur sur trois ans a été élaboré, en concertation avec les équipes terrain et le top management. Les grandes lignes de celui-ci ont été rendues publiques fin juin 2018.

Dans le cadre de ce plan, les ambitions financières pour la période 2019-2021 sont triples :

- une croissance organique supérieure à 3 % en moyenne par an, complétée par la croissance provenant des acquisitions à venir,
- une croissance de l'EBITA ajusté deux fois supérieure à celle de la croissance organique,
- un flux de trésorerie opérationnel cumulé de 750 millions d'euros.

L'ambition du Groupe est également de poursuivre ses investissements dans les domaines à fort potentiel de croissance et de renforcer le capital humain. Le partage et la diffusion des meilleures pratiques doivent être encouragés afin d'améliorer les processus. Le Groupe doit également favoriser l'innovation avec une approche sélective des initiatives.

Des objectifs à trois ans spécifiques à chaque entité (leader ou challenger), ont été fixés en fonction de l'environnement local et des opportunités de marché :

- leader (France, Italie, Espagne) : objectif de consolidation de la position et exploration d'opportunités de croissance (tels que la *silver economy* ou le segment des petites et moyennes entreprises) ;
- challenger (États-Unis) : objectif de croissance au moins deux fois supérieur au marché et de poursuite de la consolidation par croissance externe.

Lors de la présentation du plan, il a été rappelé que la RSE restait au cœur des actions du Groupe. La responsabilité de ce dernier doit s'inscrire dans une démarche globale et se matérialiser à chaque étape de sa chaîne de valeur. Aussi, le Groupe doit agir là où il a le plus d'impact et notamment sur les postes économiques tels que ses équipes de talent et ses fournisseurs.

Dans le cadre de sa stratégie RSE baptisée *Elior Group Positive Foodprint*, le Groupe, qui avait retenu fin 2016 quatre objectifs de développement durable des Nations Unies s'est engagé à : (i) proposer une alimentation saine et équilibrée, (ii) privilégier des ingrédients plus responsables avec l'optimisation des approvisionnements et des relations avec ses fournisseurs, (iii) lutter contre le gaspillage alimentaire et à (iv) proposer des emplois inclusifs et durables.

La mise en œuvre du plan stratégique a nécessité la simplification de l'organisation du Groupe et s'est traduite par le renforcement de l'équipe managériale avec l'arrivée de la directrice financière, du directeur des systèmes d'information et du digital, de la directrice achats et logistique et du directeur des ressources humaines.

Enfin, Philippe Guillemot indique qu'une revue stratégique des activités de concessions est en cours, suite au constat de besoin de financement d'opportunités de développement. C'est dans ce cadre qu'Elior est entré en discussion exclusive avec PAI Partners. La Société pourra davantage communiquer sur l'issue des discussions dans les prochains mois, conformément à la réglementation en vigueur.

2. PERFORMANCE 2018

Esther Gaide indique que la Société a atteint les objectifs financiers annuels qui avaient été recalibrés en mai 2018. En effet, le Groupe a généré une croissance organique de 3 % et une marge d'EBITA ajusté de 4,3 %. Les dépenses d'investissement ont été limitées à 288 millions d'euros.

- Chiffre d'affaires :

La directrice financière revient sur le chiffre d'affaires et sa répartition par activité :

- Concernant la restauration collective et de services, la croissance s'élève à 4,6 % dont 2,4 % d'origine organique pour un chiffre d'affaires de 4,9 milliards d'euros ;
- L'activité restauration de concession a enregistré une croissance de son chiffre d'affaires de 3,3 % et une croissance organique de 4,4 %, pour un chiffre d'affaires de 1,8 milliard d'euros.

D'autre part, la croissance du chiffre d'affaires consolidé de 4,2 % est répartie entre une croissance organique de 3 %, un effet de périmètre de 2,9 % résultant essentiellement des acquisitions réalisées aux États-Unis en restauration collective et un effet de change négatif de 1,7 % associé principalement à l'évolution du dollar américain.

- Rentabilité et résultat d'exploitation :

L'EBITA retraité s'établit à 285 millions d'euros, en repli de 57 millions par rapport à l'exercice précédent en raison de l'activité restauration collective (en baisse de 55 millions). La marge d'EBITA retraité est en recul de 100 points de base, dont 30 points sont dus à la progression sur un an de la dotation aux amortissements résultant de l'augmentation sensible des dépenses d'investissement depuis l'exercice 2015-2016.

Esther Gaide souligne que, conformément à l'objectif d'amélioration de la génération de trésorerie, les procédures de supervision et d'approbation des investissements ont été renforcées.

D'autre part la performance 2018 a été affectée par l'évolution du CICE en France (le crédit d'impôt compétitivité emploi) et par certains événements exceptionnels tels que les conditions météorologiques particulières et les grèves dans les transports en France.

- Compte de résultat :

Esther Gaide revient sur la baisse de l'EBITA retraité et le justifie par (i) la valeur des plans de rémunération en titres impactée par la révision du business plan d'Elior North

America et par le rachat des parts des minoritaires dans la filiale, par (ii) l'augmentation des éléments exceptionnels (dont 64 millions d'euros de dépréciation des goodwill des filiales italiennes et indiennes dans l'activité restauration collective) et par un niveau important de charges financières incluant la dépréciation exceptionnelle de certaines lignes de titres de participations non consolidés détenus dans des entreprises innovantes. Les coûts de restructuration ont quant à eux fortement diminué avec 25 millions d'euros. Enfin, les charges d'impôts sont également en net recul de 38 millions d'euros par rapport à 2017 (compte tenu de la diminution du résultat imposable et de l'incidence de la réforme fiscale Trump).

Ainsi, le résultat net part du Groupe s'établit à 34 millions d'euros et le résultat net par action ajusté ressort à 0,84 euro contre respectivement 114 millions d'euros et 1,02 euro en 2017.

- Performance en restauration collective et services : la croissance organique de 2,4 % s'explique par le bon niveau de développement (en Amérique du Nord, en Espagne et au Royaume Uni). La marge d'EBITA retraité est impactée comme décrit plus tôt par la forte progression des dépenses d'investissement de l'exercice 2016-2017 engendrant une augmentation de la dotation aux amortissements. Aux facteurs pénalisant de diminution du taux de CICE et de mauvaises conditions météorologiques, s'ajoute la détérioration des performances intrinsèques du Groupe.

La rentabilité a été impactée, en France, par la rotation importante du portefeuille de contrats et à l'international par quelques contrats jugés non rentables qu'Elior a décidé de ne pas renouveler. Concernant le Royaume-Uni, le Groupe vient de démarrer de nouveaux contrats. Bien que confiant dans sa capacité à accroître sa rentabilité, Elior reste prudent compte tenu de l'incertitude liée au BREXIT.

- Performance en restauration de concession : 2018 a été une très bonne année. Malgré les grèves dans les transports et la fermeture d'aires de service et de parcs des expositions en France, la croissance atteint 4,4 % et même 7,5 % à l'international. Cette croissance s'explique par une hausse de fréquentation des aires d'autoroutes (en France et au Portugal) et des aéroports dans toute l'Europe et par le dynamisme de nouveaux contrats pour les aéroports ibériques et américains. La marge d'EBITA est en recul de 50 points en raison d'une part de l'augmentation de la dotation aux amortissements (pour 30 points) et des mouvements sociaux en France et d'autre part en raison des coûts de démarrage de nouveaux contrats tels que ceux des aires de service en France récemment renouvelées.
- Flux de trésorerie :
En dépit du fort recul de l'EBITDA retraité, la génération de free cash-flow (116 millions d'euros) est restée quasi stable par rapport à 2016-2017 (122 millions d'euros) et répond à l'un des objectifs prioritaire du plan stratégique Elior Group 2021.

Esther Gaide souligne la bonne maîtrise des dépenses d'investissement et le recul significatif des dépenses exceptionnelles (37 millions d'euros) résultant de la baisse des coûts de restructurations. Elle ajoute par ailleurs que les plans de rémunérations sont sans impact sur la génération de cash-flow.

- Dettes nettes : L'endettement net s'élève à 1,8 milliard d'euros au 30 septembre 2018, en augmentation de 200 millions d'euros, ce qui conduit à un ratio de levier de 3,6 fois l'EBITDA, restant sous la limite du ratio de levier de 4 prévue par les contrats de financement du Groupe.
- Évolution du dividende : La politique de dividende du Groupe prévoit un taux de distribution de 40 % du résultat net ajusté. Le conseil d'administration, confiant dans les perspectives du Groupe, propose à l'assemblée de verser un dividende de 34 centimes d'euro par action au titre de l'exercice 2017-2018. D'autre part, une option pour le paiement du dividende en actions avec un prix fixé à 11,73 euros est proposée cette année.

3. GOUVERNANCE

Gilles Cojan rappelle que le rapport du conseil d'administration, établi conformément aux dispositions de l'article L.227-37 du Code de commerce, porte notamment sur la composition du conseil, les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, les procédures de contrôle interne et la gestion des risques.

- Dissociation de la gouvernance : Gilles Auffret, revient sur les modifications importantes intervenues lors de l'exercice et de ces derniers mois et rappelle que depuis le 1^{er} novembre 2017 Gilles Cojan assure la présidence du conseil d'administration. Pedro Fontana a assuré la direction générale par intérim jusqu'à la prise de fonction de Philippe Guillemot, le 5 décembre 2017 puis l'a accompagné, en qualité de directeur général délégué, jusqu'au 31 mars 2018.
- Travaux du conseil d'administration et de ses comités en 2017-2018 : Gilles Cojan souligne l'activité soutenue du conseil qui s'est réuni quatorze fois en 2017/2018, avec un taux d'assiduité de 93%. Les trois comités du conseil ont quant à eux tenu 22 réunions, avec un taux d'assiduité de 100%. Les principaux sujets traités ont été la stratégie, l'examen des comptes trimestriels, semestriels et annuels, la communication financière, l'évaluation de la performance, la gouvernance de la Société, les opérations significatives dont les acquisitions, les plans de succession et l'organisation managériale.

Dans le cadre de ses travaux portant sur l'évaluation de son fonctionnement, le conseil a constaté une amélioration depuis la dissociation des fonctions de président et de directeur général. Les administrateurs ont estimé que la composition et le fonctionnement du conseil étaient globalement positifs, la nomination d'un administrateur référent a été bien accueillie, comme le signe positif d'un renforcement de la gouvernance. Enfin, le conseil a discuté des principaux points d'amélioration concernant sa dynamique interne et de la nécessité de favoriser son accès aux équipes opérationnelles lors de ses réflexions stratégiques.

S'agissant de la composition du conseil, Gilles Cojan indique qu'il est proposé à l'assemblée générale de délibérer sur le renouvellement de son mandat d'administrateur. Sous réserve de l'adoption de cette résolution, le conseil d'administration restera composé de dix membres dont cinq indépendants (soit 50% du total), quatre administratrices (soit 40% du total) et un censeur.

4. REMUNERATION

Gilles Auffret présente la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux en fonction des mandats exercés au titre de l'exercice écoulé 2017-2018 et de l'exercice 2018-2019, telle qu'élaborée par le CNR et décidée par le conseil. Celle-ci répond aux principes de transparence, d'équilibre et de cohérence avec la stratégie et les enjeux de croissance rentable du Groupe.

Les éléments détaillés des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux figurent dans le document de référence 2018 et dans la brochure de l'assemblée générale 2019.

Président du conseil d'administration : Gilles Cojan a perçu pour l'exercice 2017-2018 une rémunération annuelle de 513 333 euros dont 55 000 euros au titre de ses jetons de présence. Il percevra jusqu'au 31 mars 2019 une rémunération brute fixée par le conseil à la somme de 500.000 euros, puis fixée à la somme de 300 000 euros jusqu'au 30 septembre 2019, soit 400 000 euros sur une base annuelle. Aucune autre rémunération n'est perçue. Des jetons de présence lui seront toutefois attribués selon son assiduité sur 2018-2019 et conformément aux règles de répartition applicables à l'ensemble des administrateurs.

Directeur général :

Gilles Auffret rappelle les trois grandes composantes de la politique de rémunération telle qu'élaborée par le conseil et le CNR, après consultation d'experts reconnus :

- i) la rémunération fixe, déterminée en fonction de l'expérience et des pratiques constatées sur le marché,
- ii) la rémunération variable annuelle conditionnée à l'atteinte d'objectifs exigeants, à la fois quantitatifs et individuels, et
- iii) la rémunération variable long terme, qui est à horizon de trois ans. Cette dernière est structurée sous forme d'unités de performance dont l'acquisition et le quantum sont soumis à une condition de présence et à la réalisation de performances financières exigeantes basées sur la croissance du bénéfice net par action et sur la performance boursière de la Société comparée à celle de ses principaux concurrents et à celle de l'indice Next 20.

Pour l'exercice 2017-2018, Philippe Guillemot a perçu 1 150 280 euros, dont 375 000 euros au titre de sa rémunération variable et 24 000 euros au titre de ses jetons de présence.

Pour 2018-2019, sa rémunération fixe annuelle reste fixée à la somme de 900 000 euros. D'autre part, il bénéficie d'une rémunération variable annuelle dont la valeur cible est égale à 100% de sa rémunération annuelle fixe et peut atteindre 150% (1 350 000 euros) en cas de surperformance. Elle dépendra de l'atteinte d'objectifs financiers qui sont pour 50% fonction de la génération de cash-flow et pour 25% conditionnés à la croissance du chiffre d'affaires. Concernant les objectifs individuels, ils seront pour 15% fonction de la qualité et de la pertinence du plan de succession mis en place pour le *leadership team*, et pour 10% conditionnés à l'amélioration du ratio de recrutement interne, qui constitue un des quatre piliers de la stratégie RSE du Groupe.

Sa rémunération variable long terme représente une valeur faciale maximum de 2,4 millions d'euros soit une *fair value* estimée à 1,8 million d'euros. Elle est structurée sous la forme de 188 648 unités de performance dont l'acquisition et le quantum dépendront, à l'issue d'une période de trois ans et sous réserve de sa présence au sein du Groupe, de la croissance du bénéfice net par action ajustée (pour 60%) et de la

performance boursière d'Elior (pour 40%), performance mesurée via le *Total Shareholder Return* par rapport à celle de ses principaux concurrents et de l'indice Next 20. Le nombre d'unités de performance 2019 a été déterminé sur la base d'un cours de bourse de 12,51 euros qui correspond à la moyenne des vingt cours de bourse de l'action Elior suivant la publication des comptes 2017-2018.

Enfin une rémunération exceptionnelle, pouvant atteindre jusqu'à 300 % de sa rémunération fixe annuelle, pourrait lui être versée en cas de réalisation définitive de la cession des activités concessions et selon le prix de cession effectivement perçu.

Le directeur général ne bénéficie d'aucune autre forme de rémunération, à l'exception, en cas de révocation de ses fonctions (hors cas de faute grave ou lourde), du versement de tout ou partie d'une indemnité de départ sous conditions de performance exigeantes et d'une indemnité de non-concurrence.

Directeur général par intérim et directeur général délégué : Pour son rôle joué durant la phase de transition et pour l'accompagnement de Philippe Guillemot dans sa prise de fonction, Pedro Fontana a perçu au titre de 2017-2018 une rémunération totale de 1 158 215 euros, dont 309 375 euros au titre de sa rémunération variable et 87 506 euros au titre des avantages en nature. Il n'a bénéficié d'aucune indemnité de départ et de non-concurrence. Il bénéficie de 69 639 options de souscriptions d'action et 53 793 actions gratuites qui lui ont été attribuées en 2016 et en juin 2018.

Concernant l'ancien président-directeur général : Philippe Salle, a perçu au titre de l'exercice 2017-2018, et compte tenu de la cessation de ses fonctions intervenue le 31 octobre 2017, un 1/12^{ème} de sa rémunération fixe annuelle, soit la somme de 75 000 euros. Par ailleurs, il perçoit mensuellement depuis la cessation de ses fonctions la somme de 41.276,25 euros bruts à titre d'indemnité de non-concurrence et ce jusqu'au 31 octobre 2019.

Concernant les jetons de présence à répartir entre les administrateurs : son montant total est de 600.000 euros au titre de l'exercice 2018-2019.

5. SYNTHÈSE DES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Monsieur François Caubrière, représentant la société KPMG AUDIT, présente un résumé des 7 rapports des commissaires aux comptes qui sont émis sur les comptes sociaux et consolidés, les conventions et engagements réglementés et les délégations et autorisations en matière d'émission de valeurs mobilières.

6. PAROLE AUX ACTIONNAIRES

- Gilles Cojan s'adresse à Philippe Guillemot avec une première question écrite d'un actionnaire qui s'intéresse à la méthode employée par Elior pour préserver, d'une part le portefeuille de clients en restauration collective en France et d'autre part la marge d'Elior France, principal contributeur du Groupe, ces éléments étant essentiels pour la valorisation des titres.

Le directeur général indique d'une part la progression de la croissance organique de l'activité de restauration collective et de services (1,4 % pour le premier trimestre 2018-

2019 contre 0,6 % en 2017-2018), et d'autre part un taux de rétention des clients d'Elior de 92%. Par ailleurs, il rappelle les objectifs fixés pour le Groupe tels que la restauration d'une discipline budgétaire, la définition claire des priorités sur chaque marché et la simplification des organisations. C'est dans ce cadre que Jean-Yves Fontaine a été nommé à compter du 31 mars 2019 en qualité de directeur général.

- Un deuxième actionnaire prend la parole concernant la politique de rémunération et s'interroge sur la nécessité pour le CNR de s'imprégner d'une réflexion plus profonde afin que les montants soient mieux acceptés.

Gilles Auffret rappelle que, pour faire ses recommandations au conseil en matière de rémunération, le comité s'entoure de conseils externes, notamment pour avoir des éléments de comparaison pertinents. Il précise que la structure de la rémunération de Philippe Guillemot correspond aux rémunérations qui sont actuellement pratiquées sur le marché.

- Un troisième actionnaire souhaite davantage d'éléments d'information sur la rémunération exceptionnelle du directeur général en cas de cession des activités concession.

Gilles Cojan précise, qu'à ce jour, Elior ne peut communiquer davantage sur cette transaction et rappelle les principales conditions d'octroi de la rémunération qui peuvent être rendues publiques aussi bien pour le directeur général que pour d'autres bénéficiaires au sein du Groupe.

- Un quatrième actionnaire s'interroge sur (i) l'impact du CICE dans les comptes, (ii) le poids des achats de matières premières alimentaires dans le compte de résultat et à la tendance, (iii) la perception par le conseil de l'entrée du Groupe Bertrand dans le capital de la Société et (iv) la cohérence entre la proposition de rachat d'action d'une part et d'autre part l'option de paiement du dividende en actions et de rachat d'actions.

Gilles Cojan répond à la dernière question (iv) et indique que le paiement du dividende en actions répond à une logique d'optimisation des ressources, compte tenu de l'intention du Groupe d'accroître sa croissance aux États-Unis via des acquisitions et de sa situation d'endettement dans le contexte actuel d'investissements significatifs à financer, tel que le renouvellement des concessions autoroutières. Par ailleurs, il ajoute que l'autorisation donnée de rachat d'action, quant à elle, est certes en contradiction mais qu'elle répond à une simple logique de pratique de marché et qu'elle n'a pas fait l'objet de mise en œuvre du côté de la Société qui souhaite plutôt favoriser la poursuite du développement du Groupe.

Concernant l'entrée au capital du groupe Bertrand (iii), Gilles Cojan informe avoir rencontré son président conjointement avec Philippe Guillemot. Il en ressort que l'investissement de ce groupe est purement financier et qu'à ce jour aucune collaboration n'est envisagée par les deux groupes.

Esther Gaide répond à la demande d'information (i) concernant l'impact du CICE en indiquant que la fiscalité de ce dernier a été modifiée et que le changement de l'imputation du CICE au compte de résultat sera modifiée à compter de 2019 puisqu'il correspondra à des allègements de charges taxables en lieu et place d'un crédit d'impôt fixé auparavant à 7 %. Une communication spécifique à ce sujet aura lieu le 31 mars 2019. La directrice

financière précise pour finir que pour cette année il n'y aura pas d'impact significatif au niveau de l'EBITA mais qu'il y aura un effet significatif du fait de l'imposition de ces allègements de charges.

Concernant le poids des achats de matières premières dans le compte de résultats (ii) Philippe Guillemot indique que ces achats représentent 25 % sur la partie concession et 30 % en restauration collective. Il ajoute que le Groupe parvient à contenir l'inflation dans le cadre de ses négociations grâce à sa position de leader dans 3 géographies sur 6. En outre, avec la demande croissante d'approvisionnement local bio, le Groupe dispose également d'un savoir-faire dans la maîtrise des coûts.

- Enfin, un dernier actionnaire demande quelques éclaircissements sur (i) les rémunérations et (ii) les indemnités versées à l'ancien président-directeur général et sur (iii) les honoraires perçus par les commissaires aux comptes.

(i) Thierry Thonnier indique que le tableau pour Philippe Salle, en page 23 de la brochure de convocation, comporte une erreur de typo puisque le total indiqué correspond au montant qu'il a perçu au titre de l'exercice 2016-2017 et n'est donc pas la somme des montants mentionnés, qui eux sont corrects. (ii) Il ajoute que les indemnités correspondent à la rémunération variable long terme 2014-2015 qui était due à Philippe Salle, compte tenu de l'atteinte des objectifs de performance. Le paiement de celles-ci a été effectué en deux fois à la fin de l'année 2017.

(iii) Concernant les commissaires aux comptes, Esther Gaide précise que ces derniers effectuent plusieurs missions qui font l'objet d'une autorisation par le comité d'audit et que leurs honoraires sont fixés en fonction d'un barème.

7. VOTE DES RESOLUTIONS

Thierry Thonnier soumet au vote des actionnaires les résolutions inscrites à l'ordre du jour. Toutes les résolutions sont adoptées.

L'intégralité de la présentation du Groupe à l'assemblée, les résultats des votes ainsi que la retransmission de l'assemblée générale sont disponibles sur le site internet www.eliorgroup.com.

La prochaine assemblée générale d'Elior Group se tiendra le 20 mars 2020.

ELIOR GROUP
Société anonyme
9-11 allée de l'Arche – 92032 Paris la Défense
408 168 003 RCS Nanterre